



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**APPEL À PROJETS  
MOBILITÉ BIOGNV**

*Édition 2025*



Soutenir la conversion des véhicules  
de transport de marchandises vers  
un carburant plus vert.

## Contexte

---

Dans le cadre de la **feuille de route « NeoTerra »** pour accélérer et accompagner la transition énergétique en Nouvelle-Aquitaine, la Région participe à la transition énergétique des véhicules et transports de marchandises.

**Le BioGNV possède plusieurs avantages environnementaux** : diminution de plus de 80% des émissions de CO<sub>2</sub>, de 30 à 70% des émissions de NO<sub>x</sub> et réduction des émissions de particules par rapport au gazole<sup>1</sup>. Mais plus encore, son développement dans sa version comprimée, appelé alors BioGNC<sup>2</sup>, participe à une meilleure intégration des énergies renouvelables dans nos réseaux. En effet, la capacité d'absorption du biométhane<sup>3</sup> via les réseaux nécessite une demande client constante tout au long de l'année, à l'image des consommations de carburants et en opposition aux consommations classiques (chauffage et eau chaude) : plus la demande en BioGNC augmentera sur les réseaux de gaz naturel, plus le potentiel d'injection de biométhane sur ces réseaux augmentera. Ainsi, l'essor du BioGNC contribuera au développement des projets de méthanisation en injection, participant à l'atteinte des objectifs régionaux de 30% de gaz vert dans les réseaux en 2030<sup>4</sup>.

La Région a donc identifié la nécessité d'accompagner les sociétés de transports dans la conversion de leur flotte de véhicules. Le maillage des stations en fonctionnement et en projet permettra de répondre aux besoins d'avitaillement des véhicules BioGNV.

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en décembre 2016 un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création de stations délivrant du BioGNV à destination du transport de marchandises suivi de l'Appel à Projet Mobilité BioGNV. **Depuis le lancement de l'appel à projets, 27 stations et 214 Véhicules BioGNV** ont bénéficié d'un soutien de la Région (*données à fin 2023*).

Une animation régionale BioGNV portée par l'AFTRAL<sup>5</sup>, et soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine et GRDF, œuvre à la promotion du BioGNV. Elle accompagne les sociétés qui souhaitent mettre en place une station ou acquérir des véhicules BioGNV sur la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette animation a pour vocation de fédérer les porteurs de projets de stations et les clients engagés dans une démarche de conversion de leur flotte au BioGNV.

---

<sup>1</sup> Projet Equilibre : étude indépendante menée à l'initiative d'un consortium de transporteurs par le CRMT, l'IFSTTAR, l'Ademe et la DREAL Rhône-Alpes – Janvier 2019 & Etude ACV de véhicules roulant au GNV et bioGNV – IFPEN – Septembre 2019

<sup>2</sup> GNC = Version comprimé du GNV (GNC = Gaz Naturel Comprimé), en opposition au GNL - Gaz Naturel Liquéfié – traditionnellement acheminé par camion depuis les terminaux méthaniers

<sup>3</sup> Biométhane = Biogaz renouvelable issu de la méthanisation des déchets et épuré

<sup>4</sup> Etude 100% Gaz Vert Nouvelle-Aquitaine - 2020

<sup>5</sup> AFTRAL = « Apprendre et se Former en Transport et Logistique » - 1er organisme de Formation en Transport Logistique de France

## Objectifs

---

La Région s'engage sur toute la chaîne de valeur du biométhane : de la production à l'usage. Fortement engagée dans le développement de la méthanisation, la Région souhaite favoriser la consommation du BioGNV.

Pour faciliter l'émergence des infrastructures délivrant du BioGNV et accélérer la construction d'un réseau de stations, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient l'acquisition de véhicules de transports de marchandises roulant au BioGNV. **Le présent Appel à Projets Mobilité BioGNV vise à apporter une aide financière pour l'acquisition des véhicules s'engageant à consommer du BioGNV.**

## Confidentialité

---

Les documents transmis dans le cadre de cet Appel à Projets sont soumis à la plus stricte confidentialité. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité.

## Financement des véhicules

---

### 1/ Calendrier

Les projets seront instruits « au fil de l'eau », c'est-à-dire au fur et à mesure de la réception des dossiers complets **jusqu'au 31 décembre 2025**. Les projets financés par la Région seront approuvés en Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

### 2/ Bénéficiaires

Le projet peut être porté par toute entreprise ayant une flotte de poids lourds pour le transport de marchandises ou le secteur des travaux publics, et ayant une implantation en Nouvelle-Aquitaine.

### 3/ Eligibilité

Les projets éligibles seront les véhicules BioGNV :

- Achetés neufs ;
- Poids lourds (exclusivement de plus de 3,5 tonnes, porteurs, tracteurs routiers ou de travaux publics) ;
- Qui seront avitaillés exclusivement en BioGNV auprès d'une station publique GNV/BioGNV.
- **Sont exclues les financements sous forme de crédit-bail.**

Les conditions et contraintes applicables aux bénéficiaires de l'aide publique sont :

- Un engagement du bénéficiaire à s'approvisionner à minima pendant 3 ans en BioGNV sur une station existante ou à venir, **située en Nouvelle-Aquitaine et délivrant du BioGNV;**
- Avoir sollicité l'aide avant la signature du bon de commande.

## 4/ Financement des véhicules BioGNV

L'aide publique régionale est basée sur le surcoût à l'acquisition d'un véhicule BioGNV par rapport à un même véhicule diesel Euro VI. L'aide sous forme d'une subvention sera fonction du type d'entreprise, avec les taux\* suivants :

<b>Grandes entreprises</b>	<b>Moyennes entreprises</b>	<b>Petites entreprises</b>
20%	40%	50%

*\*Taux applicables au surcoût d'achat d'un véhicule BioGNV*

## 5/ Soumission des projets

Avant toute soumission de projet, il est recommandé que le porteur de projet prenne contact avec la personne en charge de l'Appel à Projets (voir liste des contacts plus bas).

Pour la soumission formelle du dossier, le porteur transmet par voie électronique à la Région Nouvelle-Aquitaine l'ensemble du dossier constitué de :

- Une lettre officielle de candidature à l'Appel à Projets BioGNV à l'attention du Président du Conseil Régional. **La demande est à adresser à la Région avant tout engagement contractuel.**
- La fiche de candidature (A télécharger sur le site de la Région ou à demander au chargé de mission Région) et les pièces complémentaires demandées.

## Contacts

---

### 1/Animation et renseignements sur le BioGNV :

**Cédric CADET-PETIT**

Animateur régional BioGNV

AFTRAL (GRDF/Région)

07 89 48 82 31

[cedric.cadet-petit@aftral.com](mailto:cedric.cadet-petit@aftral.com)

### 2/Dépôt des dossiers et renseignements pour la soumission des candidatures :



**Muriel PENOT**

[muriel.penot@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:muriel.penot@nouvelle-aquitaine.fr)

Direction de l'Énergie et du Climat

Site de Limoges – 27, bd de la Corderie

87031 LIMOGES cedex

05 55 45 17 85